

La charte **Expert EPI**

L'assurance qualité au cœur de notre action
Tous les engagements de votre Expert

- ▶ Contribuer
à une étude de poste,
à une étude de risques

- ▶ Être formé et informé
des dernières normes et réglementations



- ▶ Vous garantir
la meilleure disponibilité produit

- ▶ Vous aider à vérifier
vos équipements anti-chutes

- ▶ Vous garantir
la meilleure disponibilité produit

- ▶ Être capable
de vous apporter également des solutions
de protection collective ou de signalisation

- ▶ Être garant
de la qualité des produits

- ▶ Vous conseiller
plusieurs alternatives de produits



- ▶ Être partenaire
des marques référentes

- ▶ Avoir du stock
disponible rapidement et qui répond
à vos principaux besoins

- ▶ Apporter des solutions
issues des dernières technologies



**DES PROS
ÉQUIPEMENT LES PROS**